

---

**Séance du mardi 02 juillet 2024**

Date de la convocation : 25 juin 2024

**Administrateurs : 20**

*L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.*

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**Présents** : Martine AUBRY, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN

**Représentés** : Claude THOMAS représenté par Bernard RENAUDIN

**Excusés** : Evelyne BERTHAUX, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR, Guillaume PALIN, Céline COLLIGNON

**Absents** : Sophie CHARRIOT, Dominique JEANNESSON, Thierry RAMAND, Nathalie MEUNIER

---

**DCA\_2024\_17 - Objet : Tarification de l'ALSH**

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération DCA\_2021\_14,

Mme la Présidente explique que pour s'adapter aux Aides au Temps Libre de la CAF et simplifier la grille tarifaire, il y a lieu de revoir :

- Les montants de quotient familial
- Les tarifs du repas de l'ALSH à la journée,
- Les tarifs des forfaits d'une semaine de 5 jours.

La Présidente propose d'adopter les nouveaux tarifs suivants :

Date de transmission de l'acte: 09/07/2024 Date de reception de l'AR: 09/07/2024 055-200027787-DCA_2024_17-DE A G E D I
--

TARIF POUR 1 ENFANT		A la carte		Forfait repas inclus
	Quotient Familial CAF	½ Journée	1 Journée	1 Semaine de 5 jours
Codecom ou scolarisé sur le territoire	0 à 750	4,5 €	9 €	55 €
	751 à 1200	5 €	10 €	65 €
	> 1200	6 €	12 €	74 €
Hors Codecom	0 à 750	6 €	12 €	74 €
	> 750	7 €	14 €	83 €
-8% à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant				
+ 4.40 € le repas pour les tarifs à la carte				

*Les chèques vacances sont acceptés. Les bons CAF et MSA sont déductibles.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du CIAS décident :

- D'appliquer, à compter du 1er juillet 2024, les tarifs proposés ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY